



COMPAGNIE
EUROPÉENNE
DE GARANTIES
ET CAUTIONS

Rapport d'activité

2018





Édito

2018, une forte dynamique de développement des garanties au sein du Groupe BPCE

Plateforme du Groupe BPCE et seul acteur multimarché en France, la Compagnie Européenne de Garanties et Cautions (CEGC) propose une large gamme d'offres de cautions et garanties financières : cautions de crédits immobiliers aux particuliers, de crédits d'investissements aux professionnels, aux acteurs de l'économie sociale et du logement social, garanties contractuelles, fiscales ou réglementées aux entreprises et garanties financières dédiées aux professionnels de l'immobilier (constructeurs de maisons individuelles, promoteurs immobiliers, administrateurs de biens, agents immobiliers...).

Les performances de CEGC sont la résultante de la robustesse de son modèle économique soutenue par l'expertise et l'engagement de ses 304 collaborateurs*.

L'année 2018 a été rythmée par l'actualité internationale (annonces protectionnistes de l'administration américaine, incertitudes sur l'impact du Brexit) et nationale (révision à la baisse des prévisions de croissance, mouvements sociaux d'envergure, mesures gouvernementales dont la loi Pacte visant à faciliter l'innovation des entreprises).

Dans ce contexte, l'activité de CEGC est de bon niveau avec un chiffre d'affaires à 433 M€, après une année 2017 exceptionnelle portée par un volume historiquement élevé de refinancement des prêts immobiliers aux particuliers. La maîtrise des risques sur l'ensemble des activités se traduit par un ratio de sinistres sur primes brut contenu à 21 %.

Pour ce qui concerne les cautions de crédits à l'habitat, l'activité - hors refinancement - est demeurée soutenue avec plus de 240 000 dossiers de cautions traités en 2018. Elle traduit une hausse significative du taux de pénétration de notre offre chez les Banques Populaires et un maintien à un niveau élevé au sein des Caisses d'Épargne.

L'activité de construction, tant de maisons individuelles que de promotion immobilière, résiste bien à la normalisation du secteur, maintenue par une offre de crédits favorable soutenant la demande et par un secteur tertiaire dynamique.

C'est dans ce contexte porteur que nous avons choisi d'internaliser notre offre d'assurances construction à destination des constructeurs de maisons individuelles. Issue d'une démarche active d'écoute de nos clients et non clients, cette offre répond à leur recherche d'une meilleure protection sur les garanties clés.

2018 a également conforté notre place d'acteur de premier plan auprès des professions de la gestion et de la transaction immobilière qui enregistrent une progression de leur activité malgré un contexte réglementaire plus contraignant.

Nous avons encore progressé auprès des entreprises et des professionnels, grâce à un accompagnement de nos clients dans l'utilisation de leurs cautions, et à un développement accéléré de la distribution de nos offres par les réseaux du Groupe BPCE.

2018 a enfin été marquée par le rachat de CEGC par BPCE, réalisé en avril 2019. Cette opération stratégique est une opportunité majeure pour CEGC de renforcer sa proximité avec ses partenaires historiques et de s'affirmer comme l'acteur incontournable de la garantie en France auprès de l'ensemble de ses clientèles.

Anne Sallé-Mongauze
Directrice générale CEGC



GOUVERNANCE

CONSEIL D'ADMINISTRATION



Dominique Garnier

Président du conseil d'administration

Directeur général
Solutions et Expertises Financières
BPCE

Natixis

Représentée par Nathalie Bricker

Banque Populaire Grand Ouest

Représentée par Andréa Joss

Bruno Deletré

Président du Directoire
Caisse d'Épargne Grand Est Europe

Dominique Wein

Directeur général
Banque Populaire Alsace Lorraine
Champagne

Yves Gevin

Directeur général
Banque Populaire Rives de Paris

Paul Kerangueven

Président du Directoire
Caisse d'Épargne Auvergne Limousin

Luc Carpentier

Directeur général
Banque Populaire Val de France

Daniel de Beaurepaire

Président du COS
Caisse d'Épargne Île de France

Jean-Louis Bancel

Crédit Coopératif

Jean-Philippe Van Poperinghe

BPCE

COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRES

Marie-Christine Jetil

PricewaterhouseCoopers Audit

Régis Tribout

KPMG S.A.

COMITÉ EXÉCUTIF



DE GAUCHE À DROITE :

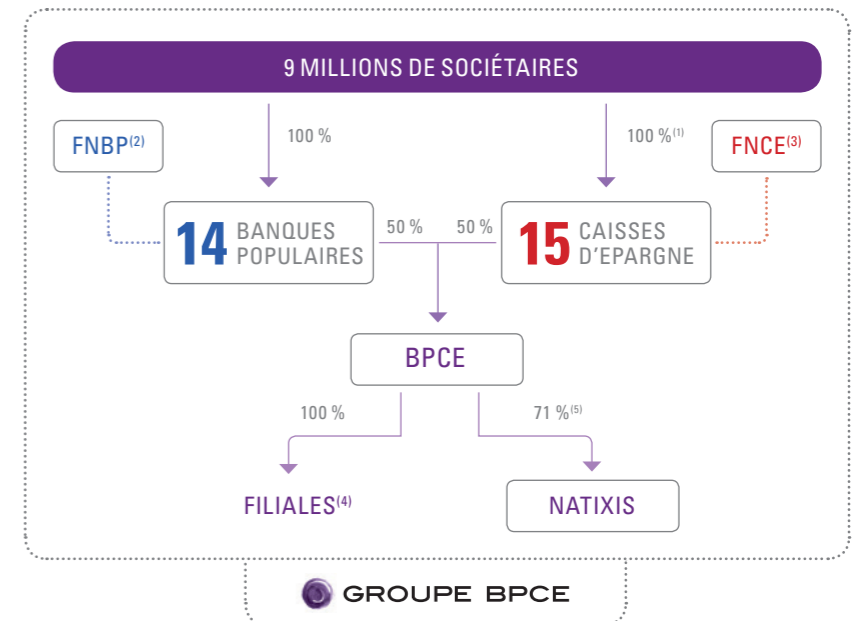
Pascale Leblanc, Directrice juridique, contentieux et compliance • **Jeanne Brethenoux**, Directrice des ressources humaines et communication interne • **Emmanuelle Renon**, Directrice de la relation clients & souscription
Mohamed Aoulad-Hadj, Directeur général adjoint • **Anne Sallé-Mongauze**, Directrice générale
Valérie Dumont, Directrice du développement • **Aurélien Nicot**, Directrice finances et risques
Alain Viret, Directeur des systèmes d'information • **Karine Audoux**, Directrice transformation et expérience client

Acteur de référence multimarché

Filiale du 2^e groupe bancaire en France

Le Groupe BPCE est le deuxième acteur bancaire en France, au service de 30 millions de clients dans le monde, particuliers, professionnels, entreprises, investisseurs et collectivités locales. Présent dans la banque de proximité et l'assurance en France avec ses deux grands réseaux Banque Populaire et Caisse d'Épargne ainsi que la Banque Palatine, il déploie également, avec Natixis, les métiers mondiaux de gestion d'actifs, de banque de grande clientèle et de paiements. À travers ce dispositif, il propose à ses clients une offre complète et diversifiée : solutions d'épargne, de placement, de trésorerie, de financement, d'assurance et d'investissement.

Organigramme du Groupe BPCE au 1^{er} avril 2019



(1) Via les sociétés locales d'épargne (SLE) - (2) Fédération Nationale des Banques Populaires - (3) Fédération Nationale des Caisses d'Épargne - (4) Banque Palatine, BPCE International... - (5) Flottant : 29 %

CEGC est le seul spécialiste pluridisciplinaire des cautions et garanties financières en France

CEGC soutient le financement des projets des divers acteurs économiques, sécurise les transactions commerciales entre entreprises et protège les consommateurs. Elle s'adresse aux particuliers, aux entreprises, aux professionnels, aux acteurs de l'économie et du logement social ainsi qu'aux établissements bancaires qui utilisent les garanties financières pour fiabiliser les opérations de crédit ou sécuriser les contrats.

Les garanties de CEGC couvrent quatre grands domaines d'activité :

- **Les cautions de crédits bancaires** qui confortent le financement des projets de divers acteurs économiques : crédits immobiliers aux particuliers, crédits d'investissements professionnels ou prêts à moyen et long terme de l'économie sociale et du logement social ;
- **Les garanties financières qui accompagnent les entreprises** dans leur développement : garanties contractuelles, fiscales ou réglementaires, notamment dans le domaine des cautions de marché ;
- **Les garanties financières des professions de l'immobilier** qui protègent les consommateurs ou sécurisent les opérations généralement dans le cadre de réglementations spécifiques à ces professions : constructeurs de maisons individuelles, administrateurs de biens, property managers et agents immobiliers, promoteurs immobiliers ;
- **L'assurance construction** pour les constructeurs de maisons individuelles et leurs clients, depuis 2018.

CEGC s'appuie sur l'engagement historique du Groupe BPCE, en matière de développement durable et dans sa démarche d'investissement responsable.

Retrouvez le détail de nos engagements dans notre "Rapport Environnement Social & Gouvernance" sur www.c-garanties.com

L'activité 2018

Chiffres clés

En tant qu'assureur, CEGC conjugue volonté de développement et vigilance sur la maîtrise des risques

338 M€
de chiffre d'affaires
Clientèle **PARTICULIERS**



Cautions de crédits bancaires

Garanties financières entreprises

Cautions de marché
Douanes
Accises
Agroalimentaire
Entreprises de Travail Temporaire (ETT)
Portage salarial
Sociétés de Vente Volontaire (SVV)



20,9 M€
de chiffre d'affaires
Clientèle **ENTREPRISES**

14,6 M€
de chiffre d'affaires
Clientèle **PROFESSIONNELS**



8,2 M€
de chiffre d'affaires
Clientèle **ÉCONOMIE SOCIALE ET LOGEMENT SOCIAL**



Garanties financières des professions de l'immobilier



19,1 M€
de chiffre d'affaires
Clientèle **ADMINISTRATEURS DE BIENS ET AGENTS IMMOBILIERS**

RENTABILITÉ

104,5 M€
Résultat net

SOLIDITÉ

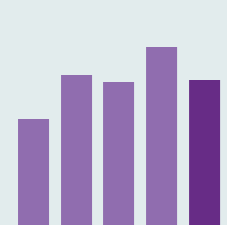
412 M€
Capitaux propres

2 009 M€
Provisions techniques

NOTATION

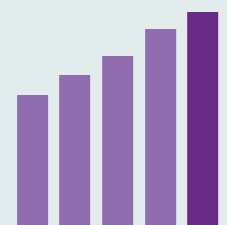
A+
Standard & Poor's

NOMBRE DE GARANTIES ÉMISES



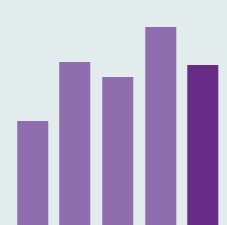
2014	274 614
2015	393 535
2016	374 528
2017	464 296
2018	378 724

ENCOURS BRUTS CAUTIONNÉS en milliards d'euros



2014	116 Md€
2015	133 Md€
2016	149 Md€
2017	173 Md€
2018	188 Md€

CHIFFRE D'AFFAIRES TOTAL en millions d'euros



2014	280 M€
2015	439 M€
2016	400 M€
2017	534 M€
2018	433 M€

11,8 M€
de chiffre d'affaires
Clientèle **PROMOTEURS IMMOBILIERS**



18,2 M€
de chiffre d'affaires
Clientèle **CONSTRUCTEURS DE MAISONS INDIVIDUELLES**



RATIO SINISTRES SUR PRIMES BRUT



2014	33 %
2015	27 %
2016	23 %
2017	26 %
2018	21 %

NOMBRE DE COLLABORATEURS*



2014	223
2015	247
2016	267
2017	308
2018	304

* CDI + CDD + personnel détaché en équivalent temps plein, hors absences longue durée et avec pondération des temps partiels.

Particuliers et professionnels

CEGC collabore étroitement avec les établissements du Groupe BPCE, renouvelle les outils de pilotage et accroît la digitalisation du parcours client.



Particuliers : une dynamique qui se poursuit

Après un volume historique de transactions immobilières et de renégociations de crédits en 2017, l'orientation du marché français de l'immobilier, avec notamment 970 000⁽¹⁾ transactions dans l'ancien, maintient la dynamique des cautions de crédits immobiliers aux particuliers.

CEGC poursuit son développement au service des réseaux du Groupe BPCE. 9 crédits immobiliers sur 10 consentis par les Caisses d'Épargne, et plus d'un sur deux pour les Banques Populaires, ont été garantis par CEGC, soit plus de 240 000 cautions traitées en 2018 pour un montant total de 34 Md€.

L'accès des Banques Populaires à la transmission automatisée des dossiers, ouvrant la possibilité d'un accord immédiat, a été déployé avec succès au 2^e trimestre 2018. Cette évolution favorise une plus grande réactivité des conseillers vis-à-vis de leurs clients.

Pour un accompagnement plus efficace, CEGC privilégie les actions en région. En 2018, plus de 3 000 collaborateurs du Groupe BPCE ont été rencontrés au cours d'animations ciblées (formations nouveaux entrants, interventions en réunions managériales...) et d'événements spécifiques.

Professionnels : une embellie en 2018, plus particulièrement marquée pour quelques secteurs d'activité

Dans la continuité de 2017, le marché des professionnels en 2018 poursuit sa croissance de créations de micro-entreprises. Cette tendance est plus marquée dans les transports et les activités immobilières.

Le secteur de la construction sur lequel CEGC est très engagée connaît, pour sa part, une période de stabilité. Certains secteurs, comme l'hébergement et la restauration, sont actuellement en situation plus tendue, ce qui renforce l'importance d'un accompagnement personnalisé.

Dans ce contexte, CEGC accompagne les réseaux du Groupe BPCE sur le marché des professionnels qui représente un axe stratégique de développement. CEGC apporte des moyens dédiés, reposant sur une approche particulière pour chaque projet, notamment dans l'analyse du dossier et ses modalités de mise en œuvre. En 2018, CEGC a continué de progresser en termes d'engagements sur les cautions aux professionnels, avec plus de 4 350 dossiers cautionnés pour près de 600 M€.

Lancement de Pro'IZI

Outil fluide et ergonomique, conçu en collaboration avec les établissements du Groupe BPCE pour apprécier l'éligibilité des garanties de CEGC sur les dossiers de financements professionnels⁽²⁾. Pro'IZI peut permettre un accord immédiat sur un grand nombre de dossiers, ou une évaluation appuyée par des points forts et des points d'attention.

La transmission en temps réel, l'un des outils attendus pour simplifier les processus dédiés à la clientèle des professionnels, a été déployée dans le réseau des Caisses d'Épargne.

Chiffres clés

au 31/12/2018

PARTICULIERS



N°2 de la caution des crédits aux particuliers en France



338,4 M€ de primes émises



30 Md€ d'engagements délivrés



1 dossier sur 3 accepté en temps réel

PROFESSIONNELS



14,6 M€ de primes émises



594 M€ d'engagements délivrés

Entreprises, économie sociale et logement social

CEGC intervient en région, en concertation avec les réseaux du Groupe BPCE pour comprendre les spécificités de chaque territoire.



Entreprises : une belle performance portée par les cautions de marché

Dans une année contrastée selon les secteurs, CEGC enregistre une forte hausse de son activité.

La construction, marché sur lequel CEGC est très présente, est l'un des secteurs qui s'est bien maintenu en 2018, porté par une politique volontariste de travaux publics, dont le Grand Paris, et des investissements en hausse de 7 % par rapport à 2017 en monnaie constante⁽¹⁾.

La caution de marché, produit phare de CEGC, affiche ainsi une belle performance en croissance de 15 % par rapport à 2017, soutenue par une progression de l'activité avec l'ensemble des réseaux du Groupe BPCE (+12 % avec les Caisses d'Épargne, +27 % avec les Banques Populaires).

Les nombreuses actions commerciales, tant auprès des partenaires que chez les clients, ont contribué à ces très bons résultats.

CEGC a émis plus de 104 300 garanties dans l'année au bénéfice des entreprises (tous produits confondus, cautions de marché et autres types de cautions), ce qui porte l'encours brut à 4,2 Md€, en progression de 25 % par rapport à 2017.

Économie sociale : une belle année 2018 - Logement social : des regroupements sous l'effet de la loi Élan

Dans les secteurs de l'économie sociale et du logement social, CEGC conserve sa position d'acteur majeur aux côtés des établissements du Groupe BPCE, dans un contexte touché par la loi Élan.

L'économie sociale connaît une belle dynamique en 2018, portée par de grands projets dans l'enseignement privé sous contrat et dans le médico-social pour des structures d'accueil médicalisées.

Après une très forte croissance dans le logement social en 2017, en partie liée à son anticipation de la loi Élan, la mise en œuvre de cette dernière en 2018 a fortement monopolisé l'activité des bailleurs sociaux pour préparer leurs regroupements. Une partie des investissements a également été reportée par certains organismes de logements sociaux en raison de l'impact défavorable de la réduction de loyer de solidarité (RLS) instaurée par la loi de finances 2018.



Après un record historique en 2017, les primes encaissées par CEGC atteignent 8,2 M€ pour l'ensemble de la clientèle économie sociale et logement social en 2018.

L'étroite collaboration avec les établissements du Groupe BPCE se traduit par un taux de satisfaction des chargés de clientèle très élevé, satisfaits à 98 % avec un fort taux de recommandation.

Chiffres clés

au 31/12/2018

ENTREPRISES



Plus de **104 300** garanties émises⁽²⁾



3,5 Md€ de garanties émises⁽²⁾



11,7 M€ de primes émises

ÉCONOMIE SOCIALE - LOGEMENT SOCIAL



513 garanties émises



0,3 Md€ de garanties émises⁽²⁾



8,2 M€ de primes émises

(1) www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/ECLN_nb-vente-maison-appartement-ancien_fev2019 — (2) Cet outil n'est pas adapté pour les financements suivants : agriculture, terrain nu en caution simple, double dossier mur et fonds de commerce, acquisition de murs avec locataires tiers, acquisition de parts minoritaires et acquisition via EIRL

(1) FNTP - conjoncture travaux publics - février 2019 — (2) Global CEGC

Grands comptes

CEGC propose aux grandes entreprises nationales et internationales une gamme de services adaptés à leurs trois principaux profils : grands administrateurs de biens & property managers, promoteurs immobiliers et très grandes entreprises de tous secteurs. Des solutions compétitives et sur-mesure sont élaborées pour accompagner, avec une grande réactivité, chaque client dans son ou ses challenge(s).



Grands comptes : activité soutenue par un secteur de l'immobilier toujours bien orienté

En 2018, les marchés de l'immobilier ont continué de progresser sous l'impulsion de quatre facteurs : les travaux d'entretien et de rénovation inhérents aux ventes de logements anciens, en hausse de 1,1 % avec 970 000 transactions⁽¹⁾ ; les travaux publics en croissance de 7 %⁽²⁾ avec notamment le Grand Paris Express et le plan de relance autoroutier ; le Plan France Très Haut Débit ; la dynamique de l'immobilier résidentiel et professionnel. CEGC garantit 658 opérations de promotion immobilière pour un montant brut de 2,5 Md€ en 2018.

Un dispositif d'écoute renforcé, une équipe dédiée aux grands comptes

Le succès de 2018 est porté par une forte culture client et une évolution du paradigme afin de répondre avec une réactivité accrue à une demande

de sur-mesure, en particulier pour les demandes de garanties émanant des grandes entreprises. Une enquête auprès de la clientèle du secteur de l'immobilier fin 2018⁽³⁾ a mis en exergue une forte satisfaction. 92 % des promoteurs immobiliers se déclarent satisfaits ou très satisfaits du suivi commercial et administratif de CEGC et 90 % des administrateurs de biens satisfaits ou très satisfaits des audits diligentés par CEGC. Disposer d'un interlocuteur privilégié au sein de CEGC est particulièrement apprécié pour simplifier les échanges. Comme chaque année, CEGC a participé aux grands événements de l'immobilier : au MIPIM, le rendez-vous international annuel de 20 000 professionnels de l'immobilier en mars à Cannes ; au MAPIC qui réunit plus de 8 600 participants en novembre à Cannes ; et au SIMI, la vitrine du marché français de l'immobilier d'entreprise en décembre à Paris.

Avec le Plan France Très Haut Débit en synergie avec le Groupe BPCE, CEGC intensifie son activité dans le secteur de la haute technologie

À titre d'exemple, CEGC garantit les fonds d'investissement de Mirova, la société de gestion dédiée à l'investissement durable, affiliée de Natixis Investment Managers. Ainsi, avec les nouvelles transactions réalisées en 2018, l'investissement responsable du Groupe BPCE prend une part croissante dans le plan de la France Très Haut Débit lancé en 2013.

Chiffres clés

au 31/12/2018



29,3 M€
de primes émises



Portefeuille de plus de
500 clients



Clientèles réglementées

CEGC propose aux administrateurs de biens et agents immobiliers, aux constructeurs de maisons individuelles et aux entreprises de travail temporaire les solutions de garanties et d'assurances exigées respectivement par les lois Hoguet⁽¹⁾, de 1990⁽²⁾ et de 1979⁽³⁾ tout en développant expertise et accompagnement de proximité.

Administrateurs de biens et agents immobiliers : plus de 4 000 clients nous font confiance

Un marché résidentiel contrasté, porté par un volume de transactions record dans l'ancien à 970.000 ventes⁽⁴⁾. Dans le cadre de la loi Hoguet⁽⁵⁾, CEGC délivre aux administrateurs de biens et agents immobiliers une garantie financière couvrant les fonds de leurs mandants. Les encours de garanties portés par CEGC sont en augmentation de 11 % et s'établissent à 7,9 Md€ avec la délivrance de plus de 7 000 garanties. Ces professionnels apprécient la qualité de l'accompagnement : plus de 90 % des clients administrateurs de biens se déclarent satisfaits des audits organisés par CEGC⁽⁶⁾. Les agences immobilières, pour leur part, apprécient les points de contacts de très bonne qualité et la réactivité de leurs interlocuteurs⁽⁷⁾.

Constructeurs de maisons individuelles : 1 maison individuelle sur 4 construite en contrat loi de 1990 est garantie par CEGC

Le resserrement des aides de l'État en 2018 a impacté les ventes de maisons individuelles en secteur diffus, en recul de 11 % depuis 2017 à 119 700 unités⁽⁸⁾. La garantie de livraison à prix et délai convenus, délivrée dans le cadre du contrat de construction de la loi de 1990, couvre les particuliers (maîtres d'ouvrage) qui font construire leur maison,

en cas de défaillance du constructeur de maisons individuelles, contre le risque d'inexécution et de mauvaise exécution des travaux prévus.

Dans un marché concurrentiel, l'enjeu pour le constructeur est de valoriser cette garantie financière comme une sécurité appréciable pour le maître d'ouvrage. CEGC renforce son positionnement auprès des constructeurs de maisons individuelles en internalisant son offre Assurance-Construction sous le label Pack'Co.

Cette nouvelle offre propose une gamme de garanties étendues avec des plafonds relevés, des franchises abaissées, une offre dommages-ouvrage toujours performante. La souscription et la gestion de l'ensemble des garanties sont simplifiées par des outils digitaux. Véritable gage de qualité, CEGC accompagne plus de 400 constructeurs de maisons individuelles.

Entreprises de travail temporaire : CEGC garant coleader du cautionnement

Obligatoire et régie par l'article L1251-49 du Code du Travail, la garantie financière Entreprises de Travail Temporaire⁽⁹⁾ couvre, en cas de défaillance de l'entrepreneur, notamment le paiement des salaires, les indemnités liées au contrat de travail et les cotisations sociales des employés et des intérimaires. Acteur majeur de ce secteur, CEGC accompagne plus de 600 clients grâce à une expertise reconnue, des audits de qualité et une relation de proximité.

Pour être au plus proche de ses clients administrateurs de biens et agents immobiliers, CEGC renouvelle son partenariat avec l'UNIS⁽¹⁰⁾ tant au niveau national qu'auprès de ses pôles territoriaux.

CEGC est partenaire d'Alphyrr franchiseur d'agences d'intérim et ressources humaines qui compte 4 438 clients et monte en puissance en 2018 avec un chiffre d'affaires de 160 M€.

Chiffres clés

au 31/12/2018

CONSTRUCTEURS
DE MAISONS INDIVIDUELLES



19 501
garanties délivrées
pour 2,9 Md€

ADMINISTRATEURS DE BIENS
ET AGENTS IMMOBILIERS



7 022
garanties délivrées
pour 7,9 Md€

ENTREPRISES DE TRAVAIL TEMPORAIRE



portefeuille de plus de
600 clients
pour un encours brut
de 313 M€

(1) Loi n° 70-9 du 2 janvier 1970 et son décret d'application n°72-678 du 20 juillet 1972, dite « Loi Hoguet », réglementant les conditions d'exercice des activités relatives à certaines opérations portant sur les immeubles et les fonds de commerce. — (2) Loi n° 90-1129 du 19 décembre 1990 relative au contrat de construction d'une maison individuelle. — (3) Loi n° 79-8 du 2 janvier 1979 relative aux entreprises de travail temporaire — (4) www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/ECLN_nb-vente-maison-appartement-ancien_février 2019 — (5) La loi Hoguet exige la souscription d'une garantie financière pour exercer les activités de gestion, de syndic et de transactions avec manquement de fonds — (6) Écoute quantitative des clients CEGC avec l'institut Qualitest en décembre 2018 : enquêtes par téléphone auprès d'un échantillon représentatif 140 administrateurs de biens. Application de la méthode des quotas — (7) Étude qualitative auprès de 10 agents immobiliers clients CEGC sous forme d'entretiens semi-directifs par téléphone menés par Qualitest en décembre 2018. — (8) Caron-Markemétron_décembre2018 — (9) Indexée sur le montant de chiffre d'affaires hors taxes de l'année précédente. — (10) L'Union des Syndicats de l'Immobilier.

Bilan au 31/12/2018

Comptes individuels en milliers d'euros – Chiffres arrondis (normes françaises)

ACTIF	2018	2017
Actifs incorporels	23 428	18 540
Placements	2 020 743	1 913 674
Terrains et constructions	178 837	166 319
Placements avec les entreprises liées	2 755	2 695
Autres placements	1 839 151	1 744 660
Créances pour espèces déposées chez cédantes	0	0
Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques	3 724	3 885
Provisions pour primes non acquises	0	0
Provisions pour sinistres	3 724	3 885
Créances	294 088	294 924
Primes acquises non émises	3 534	3 085
Autres créances nées d'opérations d'assurance	15 326	17 167
Créances nées d'opérations de réassurance	4 374	2 836
État, organismes sociaux	141	5
Personnel	24	4
Débiteurs divers	270 688	271 827
Autres actifs	28 725	49 492
Actifs corporels d'exploitation	3 474	3 573
Comptes courants et caisse	25 251	45 919
Comptes de régularisation - actif	198 699	190 107
Intérêts acquis non échus	19 091	19 691
Frais d'acquisition reportés	166 371	159 927
Charges constatées d'avance	845	671
Autres	12 391	9 818
TOTAL ACTIF	2 569 407	2 470 622

PASSIF	2018	2017
Capitaux propres	411 974	454 515
Capital	160 996	160 996
Primes de fusion	66 563	66 563
Primes d'émission	9 464	9 464
Réserve de capitalisation	0	0
Réserve légale	0	0
Réserves ordinaires	99 787	99 787
Report à nouveau	1	1
Résultat en attente d'affectation	0	0
Résultat de l'exercice	75 163	117 705
Provisions techniques	2 009 112	1 848 016
Provisions pour primes non acquises	1 839 320	1 703 024
Provisions pour sinistres	169 791	144 992
Provisions pour risques et charges	3 353	2 973
Dettes pour dépôts réassureurs	57	60
Autres dettes	132 579	154 500
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	73 217	94 530
Dettes nées d'opérations de réassurance	2 297	6 326
Dettes envers des entreprises de crédits	0	0
Emprunts et dettes financières divers	0	0
Dépôts et cautionnements reçus	5 786	13 964
Personnel	9 306	8 262
État, organismes sociaux	6 512	6 765
Créanciers divers	35 459	24 653
Comptes de régularisation - passif	12 332	10 559
TOTAL PASSIF	2 569 407	2 470 622

Compte de résultat

au 31/12/2018

Comptes individuels en milliers d'euros
Chiffres arrondis (normes françaises)

COMPTE TECHNIQUE	Opérations brutes	Cessions et rétrocessions	2018	2017
			Opérations nettes	Opérations nettes
Primes acquises	291 852	48 949	242 902	266 602
Primes	428 148	48 965	379 183	496 808
Variation des primes non acquises	-136 296	-15	-136 281	-230 206
Produits des placements alloués			47 657	68 404
Autres produits techniques			5 573	5 576
Charges des sinistres	-68 559	-3 127	-65 432	-82 849
Prestations et frais payés	-63 612	-3 303	-60 309	-80 975
Charges des provisions pour sinistres	-4 947	176	-5 123	-1 874
Participation aux résultats			-80	-200
Frais d'acquisition et d'administration			-99 164	-87 629
Frais d'acquisition			-90 574	-81 438
Frais d'administration			-8 958	-6 730
Commissions reçues des réassureurs			367	539
Autres charges techniques			-33 671	-38 376
RÉSULTAT TECHNIQUE			97 786	131 528

COMPTE NON TECHNIQUE	2018	2017
	Opérations nettes	Opérations nettes
Produits des placements	74 888	93 762
Produits des placements	49 963	76 213
Autres produits des placements	2 782	2 675
Profits provenant de la réalisation des placements	22 143	14 874
Charges des placements	-17 440	-8 499
Frais de gestion et frais financiers	-6 345	-4 555
Autres charges des placements	-3 352	-2 739
Pertes provenant de la réalisation des placements	-7 744	-1 205
Produits des placements transférés	-47 657	-68 404
Autres produits non techniques	723	820
Résultat exceptionnel	0	0
Produits exceptionnels	0	0
Charges exceptionnelles	0	0
Participation des salariés	-1 041	-900
Impôt sur les bénéfices	-32 096	-30 603
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	75 163	117 705

Le rapport d'activité 2018 est édité par CEGC
Directeur de la publication : Anne Sallé-Mongauze
Responsable de la rédaction : Karine Audoux

Compagnie Européenne de Garanties et Cautions

Tour Kupka B - 16, rue Hoche
TSA 39999 - 92919 La Défense Cedex
Tél. : +33 1 58 19 85 85

www.c-garanties.com

Société anonyme au capital de 160 995 996 euros
Entreprise régie par le Code des Assurances
382 506 079 RCS Nanterre - APE 6512 Z - TVA : FR 043 825 060 79